

Date de convocation : 8 décembre 2017

Le 14 décembre 2017 à 20h00

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents :

En tant que titulaires : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Antoine AOUN, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Véronique BOUTÉ, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Gilles DÉTERVILLE (délibérations 1 à 22), Monsieur Philippe DURON, Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Philippe LAILLER, Madame Joëlle LEBREUILLY (délibérations 1 à 30), Monsieur Richard LECAPLAIN (délibérations 1 à 14), Monsieur Xavier LE COUTOUR (délibérations 1 à 24), Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Mireille NOËL, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Anne RAFFIN (délibérations 1 à 24), Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Sophie SIMONNET, Madame Josette TRAVERT (délibérations 1 à 21), Monsieur Éric VÈVE, Madame Martine VINCENT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL (délibérations 1 à 27), Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET (délibérations 1 à 27), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Baya MOKHTARI, Monsieur Rodolphe THOMAS (délibérations 1 à 21), Monsieur Joël BELLANGER (délibérations 1 à 30), Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY (délibérations 1 à 25), Monsieur Romain BAIL, Monsieur André LEDRAN, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD (délibérations 1 à 24), Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Gérard CAUX, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Christian PIÉLOT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE (délibérations 1 à 24), Monsieur Olivier DÉRU (délibérations 1 à 24), Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Catherine GIRAULT, Didier LHERMITE, Monsieur Aristide OLIVIER.

En tant que suppléants : Madame Anne-Marie BELIARDE suppléante de Monsieur Richard MAURY.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Christophe ALLEAUME à Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Emilie FREYMUTH à Madame

Amandine FRANÇOIS, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Joëlle LEBREUILLY, Monsieur Nicolas JOYAU à Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Marc MILLET à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Richard LECAPLAIN à M. Patrice MICHARD (délibérations 15 à 31), Madame Claudie RIGOT à Monsieur Laurent MATA, Madame Nadège SIMON à Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Martine LHERMENIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER.

Excusés : Madame Samia CHEHAB, Monsieur Gilles DÉTERVILLE (délibérations 23 à 31), Monsieur Xavier LE COUTOUR (délibérations 25 à 31), Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Bruno DURAND, Monsieur Patrick JEANNENEZ (délibération 31), Madame Joëlle LEBREUILLY (délibération 31), Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Madame Anne RAFFIN (délibérations 25 à 31), Madame Josette TRAVERT (délibérations 22 à 31), Monsieur Ernest HARDEL (délibérations 28 à 31), Madame Annick FARCY (délibérations 26 à 31), Monsieur Rodolphe THOMAS (délibérations 22 à 31), Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Olivier DÉRU (délibérations 25 à 31), Madame Nelly LAVILLE (délibérations 25 à 31), Monsieur Sébastien DEBIEU (délibérations 25 à 31), Monsieur Joël BELLANGER (délibération 31), Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET (délibérations 28 à 31), Monsieur Raymond PICARD (délibérations 25 à 31), Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Philippe JOUIN.

Le conseil désigne M. Michel LAFONT et Mme Hélène BURGAT comme secrétaires de séance.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

N° C-2017-12-14/01 - Charte de gouvernance de la Communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 abstentions) prend acte de la charte de gouvernance de la communauté urbaine Caen la mer et autorise le président à la mettre en œuvre.

N° C-2017-12-14/02 - Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017 - Budget principal - Budget assainissement - Budget transports et budget annexe de zone du quartier Koenig - et décision modificative n° 1 pour l'exercice 2017 du budget annexe de zone du clos de la Hogue et du budget annexe réseaux de chaleur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions), adopte les projets de décision modificative n° 2 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement, du budget annexe des transports et du budget annexe de zone du quartier Koenig et de la décision modificative n° 1 du budget annexe de zone du Clos de la Hogue et du budget annexe réseaux de chaleur présentés dans les tableaux ci-dessus, qui se résument ainsi par chapitres pour le budget principal, le budget assainissement et le budget transports :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	178 562.28
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 200 000.00

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	75 213.00
Chapitre 66 - Charges financières	278 291.00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-6 000.00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-789 442.00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-1 142 711.28
Total	-206 087.00

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	49 683.00
Chapitre 70 - Produits des services	-1 996 000.00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 731 - Impositions directes	1 740 230.00
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Total	-206 087.00

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	2 836 771.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	49 683.00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	600.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Construction de déchetteries 2015-9067	-400 000.00
Aéroport Caen-Carpique 2015-9066	300 000.00
Gens du Voyage – Réalisation de terrains – 2002-9001	-125 000.00
PLH Programme Local de l'Habitat 2006-9019	-51 145.28
PLH Subvention réhabilitation thermique 2011-9048	-430 000.00
PLH Accession sociale à la propriété 2011-9049	-700 000.00
PLH Foncier 2011-9050	-162 703.00
Cimetière 9084-2017	140 000.00
Bretteville sur Odon 2017-1004	10 000.00
Colleville Montgomery 2017-1009	4 400.00
Cormelles-le-Royal 2017-1011	120 000.00
Mathieu 2017-1024	10 000.00
Ouistreham 2017-1028	168 450.00
Saint-André-sur-Orne 2017-1033	-33 941.00
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe 2017-1035	26 100.00
Villons-les-Buissons 2017-1041	1 500.00
Ouest A 2017-1042	64 505.00
Total	1 829 219.72

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-1 142 711.28
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 024 - Produits des cessions	
Chapitre 10 - FCTVA	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 646 000.00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées-rembours	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	600.00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	
GDV-Création terrains d'accueil - AP 2002-9001	79 000.00
Nouveau stade nautique 2010 - 9042	5 956.00
Cormelles-le-Royal 2017-1011	100 000.00
Ouistreham 2017-1028	140 375.00
Total	1 829 219.72

Budget Assainissement :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	
Total	00.00

Recettes d'exploitation

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	
Total	00.00

Dépenses d'investissement

Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-305 000.00
AP	
Chapitre 1000 - Travaux DSP	350 000.00
Chapitre 1001 - Travaux Hors DSP	70 000.00

Chapitre 020 – Dépenses imprévues	-45 000.00
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté	
Chapitre 4581 - Opérations pour compte de tiers	
Total	70 000.00

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	70 000.00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 4582 - Opérations pour compte de tiers	
Total	70 000.00

Budget des transports :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	402 490.00
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-339 390.00
Total	63 100.00

Recettes d'exploitation

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	63 100.00
Chapitre 70 - Produits des services	
Chapitre 73 - Produits issus de la fiscalité	
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Total	63 100.00

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	1 510.00
	11 928
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	000.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	81 000.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	63 100.00
	12 073
Total	610.00

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-339 390.00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	12 413 000.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Total	12 073 610.00

N° C-2017-12-14/03 - Autorisations de programme et d'engagement - décision modificative n°2 exercice 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions), adopte les modifications des autorisations de programme présentées ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement.

Le conseil adopte également la création de l'autorisation de programme cimetières,

N° C-2017-12-14/04 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions), autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors AP avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018, ou au plus tard le 15 avril 2018, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, affectés par chapitre selon le tableau ci-dessous :

Budget Principal

Chapitre	Budget Total 2017	Limite autorisation d'engagement par chapitre
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	271 213.00	67 803.25
204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 379 923.00	1 094 980.75
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 381 259.00	345 314.75
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 064 477.14	2 266 119.29
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	3 097 333.41	774 333.35
26 : PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 359 516.68	339 879.17
27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 904 000.00	1 476 000.00
45811 : Mandat Lucien Gouriou	42 000.00	10 500.00
TOTAL	25 499 722.23	6 374 930.56

Budget Assainissement

Chapitre	Budget Total 2017	Limite autorisation d'engagement par chapitre
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 725.52	3 181.38
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	188 000.00	47 000.00
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	626 135.02	156 533.76
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	3 553 816.76	888 454.19

458110 : MANDAT ASSAINISSEMENT CAEN-RUE HELENE BOUCHER ET CLOS DES OISEAUX	30 228.14	7 557.04
458111 : MANDAT AGENCE DE L'EAU-TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	150 188.00	37 547.00
458112 : Mandat pour opération Bvd Leclerc rue Hamon rue du Moulin	509 999.77	127 499.94
458113 : Mandat Malfilatre, Carrières Saint Julien, Oratoire	457 000.00	114 250.00
458114 : Mandat rue de Calix	200 000.00	50 000.00
458115 : Mandat rue Bicoquet	154 000.00	38 500.00
458116 : Mandat rue Pérotte, Saint Michel, de la Marre Folie	206 000.00	51 500.00
458118 : Mandat rue de la cavée Hérouville Saint Clair	780 000.00	195 000.00
458119 : Mandat Pointe presque Ile	140 000.00	35 000.00
45819 : MANDAT GRINGOIRE, FORMIGNY, SEINE, VIRE, TOUQUES, DIVES ET EURE	928 945.74	232 236.44
TOTAL	7 937 038.95	1 984 259.74

Budget SPANC

Chapitre	Budget Total 2017	Limite autorisation d'engagement par chapitre
45811 : MANDAT AGENCE DE L'EAU-TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	160 000.00	40 000.00
TOTAL	160 000.00	40 000.00

Budget Transports

Chapitre	Budget Total 2017	Limite autorisation d'engagement par chapitre
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	301 000.00	75 250.00
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147 120.00	36 780.00
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	2 136 453.30	534 113.33
27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 410 000.00	602 500.00
TOTAL	4 994 573.30	1 248 643.33

Budget Réseau de chaleur

Chapitre	Budget Total 2017	Limite autorisation d'engagement par chapitre
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000.00	10 000.00
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 100.00	29 025.00
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	371 033.13	92 758.28
TOTAL	527 133.13	131 783.28

Le conseil autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en autorisation de programme (AP) selon les tableaux présentés ci-dessus.

N° C-2017-12-14/05 - Adoption de la mise en place d'outils de diversification et d'optimisation de dette et de trésorerie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la mise en place d'outils de diversification et d'optimisation de dette et de la trésorerie.

N° C-2017-12-14/06 - Taxe d'aménagement intercommunale : modalités de reversement du produit de la taxe aux communes membres

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) décide de reverser aux communes 75% du produit de la taxe d'aménagement effectivement perçue, dans le cadre de conventions de reversement entre chaque commune et la communauté urbaine.

Le conseil décide, dans les zones où la taxe est majorée, de reverser en supplément aux communes concernées la totalité du produit de cette taxe au-delà du taux de 5%, dans le cadre de conventions de reversement entre chaque commune et la communauté urbaine.

N° C-2017-12-14/07 - Transfert partiel de l'emprunt SFIL lié au réseau de chaleur de la commune d'Hérouville-Saint-Clair à la Communauté Urbaine Caen la mer

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la répartition de l'emprunt n°MON507059EUR et décide la reprise partielle de l'emprunt n°MON507059EUR à hauteur de 650 924,66 € à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil autorise le président ou son représentant à signer le contrat de prêt correspondant.

N° C-2017-12-14/08 - Hérouville-Saint-Clair - remboursement de l'annuité de l'emprunt lié au réseau de chaleur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la convention relative au remboursement de l'annuité de l'emprunt à la commune d'Hérouville-Saint-Clair.

Le conseil autorise le président ou son représentant à signer cette convention.

N° C-2017-12-14/09 - Transfert de l'emprunt SFIL de la commune d'Authie à la Communauté Urbaine Caen la mer

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le transfert de l'emprunt n°MON265123EUR et décide la reprise totale de l'emprunt n°MON265123EUR à hauteur de 220 261,30 € à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil autorise le président ou son représentant à les contrats de prêt correspondant.

N° C-2017-12-14/10 - Transfert des emprunts Voirie de la Caisse d'Epargne de la commune d'Authie à la communauté urbaine Caen la mer

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le transfert des emprunts n°2084806 et n°4354831 et décide la reprise totale de l'emprunt n°2084806 à hauteur de 59 517,93 € et de l'emprunt n° 4354831 à hauteur de 122 447,92 € à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil autorise le président ou son représentant à signer les contrats de prêt correspondant.

N° C-2017-12-14/11 - Transfert de l'emprunt voirie du Crédit Agricole Normandie de la commune d'Authie à la Communauté Urbaine Caen la mer

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le transfert de l'emprunt n°10000145312 et décide la reprise totale de l'emprunt n°10000145312 à hauteur de 15 396,48 € à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil autorise le président ou son représentant à signer les contrats de prêt correspondant.

N° C-2017-12-14/12 - Authie - Remboursement des annuités des emprunts voirie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la convention relative au remboursement des annuités des emprunts à la commune d'Authie.

N° C-2017-12-14/13 - Stationnement dans les parcs de surface équipés de barrières - tarifs 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 :

DESIGNATION	2018
<i>- Parc Courtonne (aménagé au centre de la place Courtonne)</i>	
Tarif horaire (/h)	1,50 €
Paiement minimum	0,30 €
Paiement par tranche de 12 mn (toute tranche commencée est due)	0,30 €
Forfait en cas de perte du ticket	25,00 €
<i>- Parc Plaisance 1 (aménagé Quai Vendeuvre entre la place Courtonne et la rue des Carmes)</i>	
Tarif horaire (/h)	1,00 €
Paiement minimum	0,20 €
Paiement par tranche de 12 mn (toute tranche commencée est due)	0,20 €
Forfait en cas de perte du ticket	25,00 €
<i>- Parc Plaisance 2 (aménagé Quai Vendeuvre entre la rue des Carmes et le rond-point de l'Orne)</i>	
Tarif horaire (/h)	1,00 €
Paiement minimum	0,20 €
Paiement par tranche de 12 mn (toute tranche commencée est due)	0,20 €
Forfait en cas de perte du ticket	25,00 €
Forfait mensuel	50,00 €

Le conseil approuve les conditions horaires suivantes appliquées aux parcs en enclos Courtonne, Plaisance 1 et 2, à savoir : stationnement payant de 9h à 19h, sauf dimanches et jours fériés ainsi que les samedis de 11h à 15h.

N° C-2017-12-14/14 - Tarification des interventions en régie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les tarifs suivants d'intervention sur les espaces publics :

Pour le personnel :

	COÛT HORAIRE PARTIEL	COEF FRAIS DE STRUCTURE	COÛT HORAIRE TOTAL
HEURE NORMALE	21,99 €	1,039	22,84 €
HEURE MAJOREE DIMANCHE & JOUR FERIE	37,85 €		39,32 €
HEURE MAJOREE DE NUIT	45,18 €		46,93 €

Pour le matériel :

	COÛT HORAIRE D'INTERVENTION
Véhicules légers et utilitaires	11,37 euros
Poids Lourds	53,69 euros
Engins de travaux publics	24,91 euros
Engins de propreté	29,14 euros

N° C-2017-12-14/15 - Adhésion au pôle gérontologique du Havre et désignation de deux représentants

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la communauté urbaine de Caen la mer à formuler une demande d'adhésion, adressée par courrier au Président de l'association Gérontopole Seine Estuaire Normandie en application des statuts de l'association.

Le conseil autorise la communauté urbaine de Caen la mer à adhérer à l'association Gérontopole de Seine Estuaire Normandie, en qualité de Membre fondateur et propose que la communauté urbaine de Caen la mer désigne un titulaire et un suppléant pour la représenter.

Le conseil décide de ne pas voter à bulletin secret pour désigner ses représentants et désigne M. Dominique GOUTTE titulaire et M. Patrick LECAPLAIN suppléant pour représenter la communauté urbaine Caen la mer.

N° C-2017-12-14/16 - Concession Lazzaro 3 à Colombelles - Choix du concessionnaire et signature du traité de concession

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir Normandie Aménagement comme concessionnaire de la ZAC communautaire "Lazzaro 3" à Colombelles, et approuve les termes du traité de concession correspondant et ses annexes relatifs à la ZAC.

Le conseil autorise monsieur Jacques VIRLOUVET, personne dûment habilitée par délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017, à signer ledit traité de concession.

N° C-2017-12-14/17 - Quartier Koenig - Location des bâtiments - Fixation des tarifs pour l'année 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs et conditions précitées pour la location des bâtiments du quartier Koenig allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

N° C-2017-12-14/18 - Tarification pour l'entretien des espaces privés de la ZAC CITIS pour 2018

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs suivants pour l'entretien des espaces privés de CITIS applicables pour l'année 2018 :

➤ Espaces verts	1,18 € HT/m ²
➤ Surfaces minérales	0,31 € HT/ m ²

N° C-2017-12-14/19 - Autorisation du Droit des Sols - nouveau mode de tarification du service ADS aux communes - nouvelle convention de fonctionnement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le nouveau mode de tarification du service ADS applicable aux communes signataires de la nouvelle convention, ainsi que les termes de la convention relative au fonctionnement du service commun instructeur des autorisations du droit des sols.

Le conseil approuve les tarifs 2018 et décide que cette convention abroge et remplace les termes des conventions précédentes des communes adhérentes au service commun ADS (convention de fonctionnement et convention technique) à l'exception des dispositions relatives au personnel.

Le conseil autorise le président ou son représentant à signer cette convention.

N° C-2017-12-14/20 - Commune de Blainville-sur-Orne - Approbation de la modification n° 1 du PLU

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les modifications qui ont été énumérées et approuve le dossier de Modification n°1 du PLU de Blainville-sur-Orne.

Le conseil dit que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité.

N° C-2017-12-14/21 - Commune de Cambes-en-Plaine - Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Cambes en Plaine et dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine de Caen la Mer et dans la mairie de Cambes en Plaine durant 1 mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

N° C-2017-12-14/22 - Commune de Saint Aubin d'Arquenay - Elaboration du plan local d'urbanisme communal - Arrêt de projet et bilan de la concertation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité tire le bilan de la concertation réalisée durant l'élaboration du projet de PLU et arrêté le projet de PLU communal de Saint-Aubin d'Arquenay.

Le conseil dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

N° C-2017-12-14/23 - Commune de Saline - Plan Local d'Urbanisme de Sannerville - Approbation

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les modifications qui ont été énumérées, et approuve le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sannerville, commune déléguée de Saline.

Le conseil dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

N° C-2017-12-14/24 - Promotion touristique - Office de tourisme et des congrès Caen la mer-Normandie - Convention d'objectif cadre 2018 - 2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2017 et versement d'une avance

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le président ou son représentant à signer la convention cadre d'objectif 2018 – 2020 entre la communauté urbaine et l'office de tourisme et de congrès Caen la mer-Normandie.

Le conseil décide d'attribuer selon les conditions énoncées dans ladite convention une subvention de fonctionnement d'un montant 1 365 000 € à l'office de tourisme et des congrès de Caen pour l'exercice 2018, qui sera imputée au chapitre 65, nature comptable 6574, fonction 633, sous rubrique 6331 du budget principal de fonctionnement 2018.

Le conseil autorise conformément à l'article 5.2 de la convention le versement :

- d'une avance de 50% au 31 janvier 2018 et après la notification de la convention signée, soit un montant de 682 500 € ;
- d'un acompte de 40% au 30 juin 2018 soit un montant de 546 000 € ;
- du solde au 30 septembre 2018, soit un montant de 136 500 €.

Le conseil décide d'attribuer selon les conditions énoncées dans ladite convention une subvention de d'investissement pour l'acquisition de mobilier plafonnée à 105 000 € à l'office de tourisme et des congrès de Caen pour l'exercice 2018, qui sera imputée au chapitre 204, nature comptable 20421, fonction 603, sous rubrique 6331 du budget principal de fonctionnement 2018.

Le conseil décide d'attribuer selon les conditions énoncées dans ladite convention une subvention de d'investissement pour des travaux plafonnée à 15 000 € à l'office de tourisme et des congrès de Caen pour l'exercice 2018, qui sera imputée au chapitre 204, nature comptable 20421, fonction 603, sous rubrique 6331 du budget principal de fonctionnement 2018.

N° C-2017-12-14/25 - SEMMERET - désignation des représentants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour ces désignations et désigne :

Pour l'Assemblée Générale :

- M. Nicolas JOYAU

Pour le Conseil d'Administration :

- M. Marc LECERF

- M. Nicolas JOYAU

- M. Sèngded CHANTHAPANYA

- M. Philippe LAFORGE

Le conseil prend acte que ces représentations prendront effet à compter de la signature de l'acte de cession d'actions à intervenir entre la ville d'Hérouville Saint-Clair et la communauté urbaine Caen la mer.

N° C-2017-12-14/26 - Redevance campings : fixation des tarifs 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité confirme :

- Le principe d'harmonisation des tarifs relatifs à la redevance camping sur une période de 5 ans visant un tarif identique en 2018 pour l'ensemble des campings comme exposé ci-dessus,
- Le principe de tarifs différenciés selon le type de camping.

Le conseil fixe les tarifs 2018 comme suit :

	Tarifs 2018 (en €/place/an)
Camping traditionnel	56,30
Camping type résidence	116,30

Le conseil dit que les tarifs proposés ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

N° C-2017-12-14/27 - Déchèteries communautaires - accès des professionnels - fixation des tarifs 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs 2018 d'accès des professionnels aux déchèteries communautaires comme suit :

Tarifs au volume (Bretteville sur Odon, Mouen, Colombelles, Ouistreham et Troarn)

Déchèteries non équipées de pont bascule	Tarifs 2016 et 2017 (en €/m3)	Tarifs 2018 en €/m3
Gravats	34	35
Encombrants	30	31
Déchets verts	11	11
Bois	22	22
Ferraille	gratuit	gratuit
Cartons	gratuit	gratuit
Terre végétale	33	34
DMS (au litre)	1,5	2

Tarifs au poids (Fleury et Hermanville sur mer)

Déchèteries équipées de pont bascule	Tarifs 2016 et 2017 en €/tonne	Tarifs 2018 en €/tonne
Gravats	28	29
Encombrants	143	146
Déchets verts	58	59
Bois	96	98
Ferraille	gratuit	gratuit
Cartons	gratuit	gratuit
Terre végétale	28	29
DMS (au kg)	1,5	2

Le conseil dit que les tarifs proposés ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

N° C-2017-12-14/28 - Fourrière animale - Fixation des tarifs 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 :

PRESTATIONS	TARIFS EN € 2017	TARIFS EN € 2018
Intervention et hébergement		
- Prise en charge d'un animal	88.10	89.85
- Frais d'identification de propriétaire	33.30	33.95
- Hébergement (par nuit)	8.95	9.10
Visite médicale		
- au chenil (collective)	29.40	30.00
- au cabinet vétérinaire	29.40	30.00
- au chenil animal mordeur	34.60	35.30
- visite comportementale au chenil	43.30	44.15
Vaccins		
- Carré Hépatite Parvovirose (CHP)	51.80	52.85
- Rage	51.80	52.85
- Parvovirose	51.80	52.85
- Typhus / coryza	51.80	52.85
Tatouages		
- Chien sans anesthésie (à la pince)	34.60	35.30
- Chien/chat sous anesthésie générale	53.60	54.65
- identification électronique chien/chat	51.80	52.85
Stérilisation		
- chienne	215.90	220.20
- chien	107.10	109.25
- chat	55.30	56.40
- chatte	116.20	118.50
Euthanasies		

- euthanasie sans anesthésie (chiens)	17.20	17.55
- Euthanasie avec anesthésie (chats/chiens)	22.40	22.85
Participation des communes extérieures à la communauté urbaine	0,80 €/habitant/an	0,81 €/habitant/an

N° C-2017-12-14/29 - Fixation des tarifs pour les bibliothèques de Caen, d'Hérouville Saint-Clair et d'Ifs pour l'année 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs énoncés ci-dessous à partir du 1^{er} janvier 2018 :

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
<u>1. Carte d'inscription</u>		
inscription obligatoire pour l'accès au service de prêt	Gratuité	Gratuité
Renouvellement de carte perdue	4,00 €	Gratuité
<u>2. Consultation Internet</u>		
Présentation de la carte d'inscription à la bibliothèque obligatoire.	Gratuité	Gratuité
<u>3. Photocopies, impressions, scans</u>		
Par carte magnétique		
- carte de 10 copies	1,50 €	1,50 €
- carte de 20 copies	2,50 €	2,50 €
- carte de 50 copies	5,50 €	5,50 €
- carte de 100 copies	10,00 €	10,00 €
scan to mail ou scan to usb	Gratuité	
Prix unitaire :		
- A4 noir et blanc	0,10 €	0,15 €
- A3 noir et blanc	0,20 €	0,20 €
- A2 noir et blanc	0,30 €	0,30 €
- A4 couleur	0,45 €	0,45 €
- A3 couleur	0,90 €	0,90 €
- A2 couleur	1,35 €	1,35 €
Par envoi :		
- tarif unitaire	0,30 €	supprimé / pas d'envois
- prise en charge forfaitaire	2,50 €	supprimé / pas d'envois
<u>4. Prêt entre bibliothèques</u>		
Demande adressée par une bibliothèque de Caen la mer à une autre bibliothèque (par volume)	8,00 €	supprimé

Envoi d'un volume par une bibliothèque de Caen la mer à une autre bibliothèque (par volume)	5,00 €	supprimé
Frais forfaitaires de traitement de la demande (usager ou bibliothèque) par volume (unité matérielle)		10,00 €
Frais d'envoi et/ou de retour des documents		sur la base du tarif postal ou des frais réellement engagés par la bibliothèque
<u>5. Tarif des réservations</u>		
Par document	Gratuité	Gratuité
<u>6. Vente de documents d'occasion</u>		
- par livre	1,00 €	1,00 €
- par cassette audio	1,00 €	1,00 €
- par disque vinyle et CD	1,00 €	1,00 €
- par lot de 4 numéros de revue	0,50 €	0,50 €
<u>7. Tarif de remboursement des documents et des liseuses en cas de perte ou de détérioration grave</u>		
1/ Documents		
1. valeur du document		
livre	Tarif base bibliographique Electre ou équivalent Prix public	Tarif base bibliographique Electre ou équivalent Prix public
périodique		
autres documents (dont documents audiovisuels dont le prix d'achat inclut les droits de prêt pour les bibliothèques)	Tarif fournisseur	Tarif fournisseur de la bibliothèque
2. taxe forfaitaire par document correspondant au coût de traitement (reliure, couverture, antivol, code-barres)		
document audiovisuel	5,00 €	supprimé - intégrés à la chaîne de traitement des documents
livre	11,50 €	supprimé - intégrés à la chaîne de traitement des documents
périodique	3,00 €	supprimé - intégrés à la chaîne de traitement des documents
2/ liseuses / tablette / manettes jeux video / casques / consoles	Tarif de remboursement inscrit sur la fiche de prêt (prix d'achat)	Tarif de rachat d'un matériel équivalent par les bibliothèques

<u>8. Prêt d'exposition</u>	Selon devis et convention établis par la bibliothèque	Selon devis et convention établis par la bibliothèque
(pour 3 semaines)		
<u>9. Tarif des travaux photographiques et prestations de numérisation</u>		
Délai un mois port en sus		
1. Photographies numériques et numérisation		
- prise de vue à l'unité	1,00 €	1,00 €
- au-delà de 50 vues	0,50 €	0,50 €
- Impression sur papier format A4	0,50 €	supprimé / pas d'impressions
(hors cession du cliché)		
- tirage 20 x 30 sur papier photo brillant (haute résolution)	4,00 €	4,00 €
- tirage 10x15 sur papier photo brillant (haute résolution)	2,00 €	2,00 €
- fourniture sur CD	2,00 €	supprimé / pas de fourniture sur CD
- fourniture sur DVD	5,00 €	supprimé / pas de fourniture sur DVD
Mise à disposition des fichiers sur un serveur ou sur support amovible fourni par le demandeur		gratuité sur la base du tarif postal ou des frais réellement engagés par la bibliothèque
Frais d'envoi du support amovible fourni par le demandeur (le cas échéant)		
2. microfilms (images négatives, films 35mm)	Sur devis	supprimé / sans objet
3. Photocopies d'après microfilms		
(d'après lecteur reproducteur)		
- format A4 (format 21x29,7)	0,30 €	0,30 €
<u>10. Redevances pour publication</u>		
Le dépôt en 2 exemplaires est obligatoire.		
Tirage au-dessus de 500 exemplaires : +100 %		supprimé
Etude sur devis pour les commandes dépassant les 10 images. Le versement des droits devra être renouvelé à l'occasion de toute nouvelle édition. Par ailleurs, la mention d'autorisation et d'origine doit apparaître sur la publication ou dans le générique du film.		supprimé

Livres et périodiques – noir et blanc :		
- quart de page et inférieur	28,00 €	supprimé
- demi-page	32,00 €	supprimé
- pleine page	40,00 €	supprimé
- double-page	64,00 €	supprimé
- couverture jaquette	80,00 €	supprimé
Livres et périodiques – couleur :		
- quart de page et inférieur	80,00 €	supprimé
- demi-page	88,00 €	supprimé
- pleine page	96,00 €	supprimé
- double-page	120,00 €	supprimé
- couverture jaquette	160,00 €	supprimé
Divers :		
carte vœux – postales – pochettes - disques – affiches		
- noir et blanc	48,50 €	supprimé
- couleur	96,50 €	supprimé
Audiovisuel :		
- télévision et vidéo	80 €	supprimé
Tarif dégressif :		
appliqué à partir de la 6 ^{ème} page (page d'illustration de texte uniquement)	1,50 €	supprimé
Publications sur site internet :		
Accès payant		
- photographie noir et blanc	48,50 €	supprimé
- photographie couleur	96,50 €	supprimé
Accès gratuit		
- photographie noir et blanc	24,50 €	supprimé
- photographie couleur	48,50 €	supprimé
Etude sur devis pour chaque commande		redevance évaluée selon les projets : supports, formats, tirages, moyens de diffusion, caractère commercial de la publication... Etablissement d'une convention avec le demandeur

Exonérations		possibilité d'exonération totale ou partielle sur proposition du directeur de la bibliothèque en cas de publication à des fins non commerciales.
11. Vente du livre sur la Bibliothèque Alexis de Tocqueville selon convention avec l'éditeur Le Point du jour - Prix public	30 €	30 €
12. Location des espaces de la Bibliothèque Alexis de Tocqueville		
Location de l'auditorium (150 places)		
<u>1/2 journée</u>		
secteur économique et corporations professionnelles (Hors Communauté urbaine)	700 €	600 €
secteur économique et corporations professionnelles (Communauté urbaine)		500 €
secteur non marchand et associatif / secteur public	500 €	400 €
<u>Journée</u>		
secteur économique et corporations professionnelles (Hors Communauté urbaine)	1 000 €	800 €
secteur économique et corporations professionnelles (Communauté urbaine)		700 €
secteur non marchand et associatif / secteur public	700 €	600 €
A la charge de l'organisateur :		
SSIAP/ ADS désigné par la bibliothèque (En dehors des plages normales d'ouverture)	à l'heure, sur la base du marché en cours	à l'heure, sur la base du marché en cours
Régisseur technique	50€ de l'heure par agent	50€ de l'heure par agent
Entretien de l'auditorium	forfait 100 €	forfait 100 €
Location de tous les espaces du RDC (à la journée)		
auditorium (150 places) + espace exposition (200m²) + terrasse intérieure du restaurant + salle de réunion (20 personnes)	2 500 €	supprimé
secteur économique et corporations		1 200 €

professionnelles (Hors Communauté urbaine)		
secteur économique et corporations professionnelles (Communauté urbaine)		1 000 €
secteur non marchand et associatif / secteur public		800 €
A la charge de l'organisateur :		
SSIAP1 désigné par la bibliothèque (En dehors des plages normales d'ouverture)	à l'heure, sur la base du marché en cours	à l'heure, sur la base du marché en cours
Régisseur technique	50€ de l'heure par agent	50€ de l'heure par agent
Entretien des espaces (selon activité)	forfait 200 €	forfait 200 €
<u>13. Achats d'espaces publicitaires (Bibliothèque Alexis de Tocqueville)</u>		
page sur le portail (internet)	1 000 €	1 000 €
pleine page guide du lecteur ou brochure de saison - quadrichromie	1 000 €	1 000 €
demi page guide du lecteur ou brochure de saison - quadrichromie	500 €	500 €
quart de page guide du lecteur ou brochure de saison - quadrichromie	250 €	250 €

N° C-2017-12-14/30 - Assainissement collectif - Tarifs applicables au 1er janvier 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement au 1er janvier 2018, qui comprennent une partie fixe (abonnement) et une partie variable (dépendant de la consommation d'eau), pour chaque commune aux montants ci-après énumérés, ces montants incluant la part revenant à Caen la mer et la part qui revient, le cas échéant, aux fermiers du service de l'assainissement :

- part fixe : 10 € HT
- part variable : 1,22 € HT/m3

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2018 et seront notifiés aux fermiers et aux différents organismes chargés de la facturation de l'eau et de l'assainissement, dès son approbation par le conseil communautaire. Ils sont exprimés hors TVA, celle-ci étant appliquée en plus.

Le conseil dit que la part revenant à la Communauté urbaine Caen la mer est obtenue en retranchant des montants ci-dessus, pour les communes où le service de l'assainissement est affermé, la part revenant au fermier qui reste calculée selon les modalités prévues par chacun des contrats d'affermage.

Le conseil décide que ces tarifs sont dégressifs en fonction de la consommation en appliquant à la partie variable indiquée ci-dessus le coefficient suivant la consommation par adresse :

Consommation annuelle	Coefficient à appliquer au montant de la partie variable de la redevance
De 0 à 12 000 m3	1
De 12 001 à 24 000 m3	0.8
Plus de 24 000 m3	0.65

Le conseil précise que, dans les cas où la partie fixe (abonnement) et/ou la part variable indiquées ci-dessus sont inférieures à la partie fixe (abonnement) et/ou variable revenant au fermier résultant des modalités prévues par le contrat d'affermage, la Communauté urbaine reversera au fermier, sur justificatif, la différence selon des modalités qui seront prévues dans un avenant au contrat d'affermage.

N° C-2017-12-14/31 - Syndicat des Eaux Sud Calvados - adhésion et désignation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'abroger une partie de la délibération du conseil communautaire Caen la mer en date du 10 janvier 2017 désignant les représentants de Caen la mer dans les syndicats des eaux, hors RESEAU, pour ce qui concerne le volet relatif aux désignations de la communauté urbaine au SIAEP de la Laize.

Le conseil décide d'intégrer le Syndicat Eaux Sud Calvados au titre de la commune de Saint Aignan de Cramesnil à compter du 1^{er} janvier 2018 et de désigner un représentant au sein de ce syndicat ainsi que de ne pas procéder à bulletin secret pour sa désignation.

Le conseil désigne Monsieur Philippe TOUCHARD, conseiller municipal pour siéger au comité syndical de Eaux Sud Calvados au titre de la communauté urbaine Caen la mer.

(Diffusion aux maires des 55 communes
+ à tous les conseillers communautaires
titulaires et suppléants)

Affiché le **22 DEC. 2017**

Le Président,

Joël BRUNEAU

